



Collection Retour d'expérience

Les enseignants itinérants. Une pratique d'accompagnement innovante et personnalisée.

Programme SAHA - Juin 2021

Auteurs

- Sandra BOISSEAU, spécialiste Education inclusive siège
- Bénédicte LARE, spécialiste Education inclusive terrain, programme SAHA

Contributeurs

- Michel Lampougini NAGNIMARI, chef de projet Education inclusive, Togo
- Hassimi DJENI, chef de projet Education inclusive, Burkina Faso
- Equipes projet du Burkina Faso et au Togo

Édition

- Humanité & Inclusion
- Direction technique Social & Inclusion

Mise en page

- atelier-volant.fr

Crédits photographiques

- ©Handicap International / Humanité & Inclusion

Remerciements

La réalisation de ce travail a nécessité le regroupement de beaucoup d'énergies au Burkina Faso et au Togo ! Nous tenons à remercier tout particulièrement tous les enseignants itinérants, les enseignants et professeurs d'encadrements, les directeurs régionaux et les inspecteurs qui ont cru en leurs propres capacités d'innovations à travers ce dispositif. Nos remerciements vont également aux autorités et agents des Ministères de l'éducation, tant au niveau central que dans les régions, les directeurs d'école, les élèves handicapés et non-handicapés des écoles ordinaires, les jeunes handicapés en formation professionnelle, et les parents des enfants handicapés pour leurs témoignages. Merci également à la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH), aux écoles spécialisées, à Plan International Togo, à CBM Togo, à Light For the World au Burkina Faso, à la Coalition Nationale Togolaise-Education Pour Tous (CNT/EPT) et à l'UNICEF Togo pour leur mobilisation.

Merci aux bailleurs de fonds qui ont permis la réalisation de ce projet : l'Agence Française de Développement (AFD) et NORAD (agence de coopération norvégienne au développement).

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement	NORAD	Agence Norvégienne de Coopération pour le Développement
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CEPD	Certificat d'Etude du Premier Cycle	OPH	Organisation de Personnes Handicapées
DEPP	Direction de l'Enseignement Préscolaire et Primaire	PEI	Projet Education Individuel
DPEIEFG	Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre	PSEF	Plan Sectoriel pour l'Education et la Formation
DRE	Direction Régionale de l'Education	PTF	Partenaire Technique et Financier
DREPS	Direction Régionale des Enseignements Post Primaire et Secondaire	UN-ABPAM	Union Nationale des Associations Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants
ENI	Ecole Normale des Instituteurs	UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
FETAPH	Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées	SG	Secrétaire Général
HI	Handicap International/Humanité & Inclusion	SNDEI	Stratégie Nationale du Développement de l'Education Inclusive
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire	STP	Secrétariat Technique Permanent
IESG	Inspection de l'Enseignement Secondaire Général	SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
MEN	Ministère de l'Education Nationale	VBG	Violence Basée sur le Genre

Question de vocabulaire

Enseignants itinérants ou professeurs d'encadrement

Au Togo, sont appelés « enseignants itinérants » des enseignants du niveau primaire formés qui interviennent au niveau de l'enseignement primaire. Sont appelés « professeurs d'encadrement » les professeurs du secondaire formés qui interviennent au niveau de l'enseignement secondaire.

Au Burkina Faso, les enseignants qu'ils interviennent au primaire ou au post primaire sont appelés enseignants itinérants. Certains enseignants itinérants sont affectés dans une école primaire partenaire et ne font l'itinérance qu'entre les classes de cette même école.

Post primaire ou secondaire correspond au premier cycle du secondaire général de la 6ème à la 3ème

N.B Le secondaire 1 et 2 sont de plus en plus situés dans les mêmes bâtiments, et dans ce cas, le responsable sera appelé proviseur...

Introduction

HI entend mettre en exergue l'expérience et le savoir-faire acquis au cours de la mise en œuvre du dispositif des enseignants itinérants au Burkina Faso et au Togo. Elle présente les leçons tirées de l'expérience vécue, les connaissances apprises, les bonnes pratiques, les défis et les solutions trouvées pour y remédier.

Ce travail de capitalisation participera à i) relever les progrès et évolutions du système depuis la dernière capitalisation de 2012 et ii) construire de façon collective des savoirs en apportant des informations pour faciliter la duplication du dispositif dans d'autres zones des pays concernés ou d'autres pays d'intervention de HI.



« Ce dispositif constitue une aubaine pour les enfants handicapés qui sans cela seraient laissés en chemin, c'est-à-dire sans éducation ».

DREPS, Burkina Faso.



« Avec ce dispositif, les enfants handicapés se sentent entourés, considérés, protégés et encouragés. Ils sont moins désemparés. Ce dispositif installe progressivement aussi une prise de conscience autant chez les acteurs que les partenaires de l'éducation et crée progressivement de l'empathie à l'endroit des enfants handicapés ».

Point focal, inspecteur IESG Dapaong, Togo.



« La première fois que l'élève handicapé visuel a lu dans la classe, tous les élèves ont fui (courir, sortir en criant) parce que c'était impensable ».

Enseignant itinérant du primaire, Burkina Faso.



« Le dispositif des enseignants itinérants est une expérience locale, donc basée sur des ressources et des pratiques ne venant pas de l'extérieur ».

Point focal Education inclusive, FETAPH, Togo.



« Nos enfants sont contents surtout quand ils sont avec les autres enfants. Il y a des gens qui voient et qui ne sont pas scolarisés et eux, ils ne voient pas et sont scolarisés ».

Parent d'un enfant non voyant, Burkina Faso.



Le dispositif des enseignants itinérants est facilité par plusieurs acteurs à savoir :

■ **Famille de l'enfant handicapé :**

La famille veille à la santé, l'alimentation, la propreté et l'éducation de l'enfant. Elle donne un bon exemple en valorisant en premier l'enfant handicapé.

■ **Elèves tuteurs :**

Les élèves tuteurs aident les enfants handicapés dans la compréhension des consignes, la prise des notes et les déplacements pour les cas des enfants handicapés visuels, moteurs et intellectuels.

■ **Enseignants titulaires :**

Les enseignants titulaires identifient les difficultés de l'enfant handicapé et les partagent avec l'enseignant itinérant. Sur conseils et orientations de l'enseignant itinérant, ils font leurs préparations et organisent leur classe en tenant compte de l'enfant handicapé.

■ **Directeur :**

En tant que premier répondant de l'école, le directeur supervise toutes les activités (inscription, sensibilisation des enseignants et élèves, visa des préparations des enseignants titulaires).

■ **Corps d'encadrement (inspecteurs et encadreurs/conseillers pédagogiques) :**

Il pilote le recrutement des enseignants itinérants et coordonne les mutations.

Il encadre les enseignants itinérants, supervise leurs activités et les évalue annuellement. Il facilite la sensibilisation des directeurs et les enseignants, il signe les différents documents administratifs en lien avec l'inclusion.

■ **Point focal/Direction régionale de l'éducation :**

assure le suivi des activités et fait la compilation des informations inhérentes au dispositif qu'il rapporte au niveau central du MEN.

■ **OPH (Organisation des Personnes Handicapées) :**

Sensibilisation dans les communautés sur le handicap ; identification des enfants handicapés et leur orientation (scolaire, en famille, et en formation professionnelle) ; soutien aux enfants avec déficience lourde ; certaines OPH servent de lien entre l'école et la famille de l'enfant handicapé.

■ **Ecoles spécialisées :**

Ce sont des lieux de ressources pour les enseignants itinérants. Certains enfants handicapés y reçoivent des initiations de base avant leur inclusion. Les enseignants spécialisés sont des formateurs des enseignants ordinaires. Ils contribuent au développement des matériels pédagogiques adaptés (en utilisant le matériel local).



I. Soutien à l'élève

Situation éducative des enfants et des jeunes bénéficiant du dispositif des enseignants itinérants



« Ce dispositif m'a permis de me rendre compte que le handicap visuel n'est pas une fatalité et qu'un enfant handicapé peut aller loin (dans ses études) et être utile à la société si on lui en donne la possibilité ». Enseignant itinérant du secondaire, Burkina Faso.



« Depuis que le dispositif des enseignants itinérants est mis en place dans la région, il y a eu des répercussions positives sur la réussite des élèves handicapés, mais aussi sur tous les élèves ».

Enseignant, centre spécialisé, Kara, Togo.

L'intervention de HI et de ses partenaires dans le secteur de l'éducation inclusive depuis 2003 au Burkina Faso et 2009 au Togo a eu un impact très positif sur la situation éducative des enfants handicapés dans les zones ciblées avec une constante amélioration de leur accès et de leur maintien à l'école.

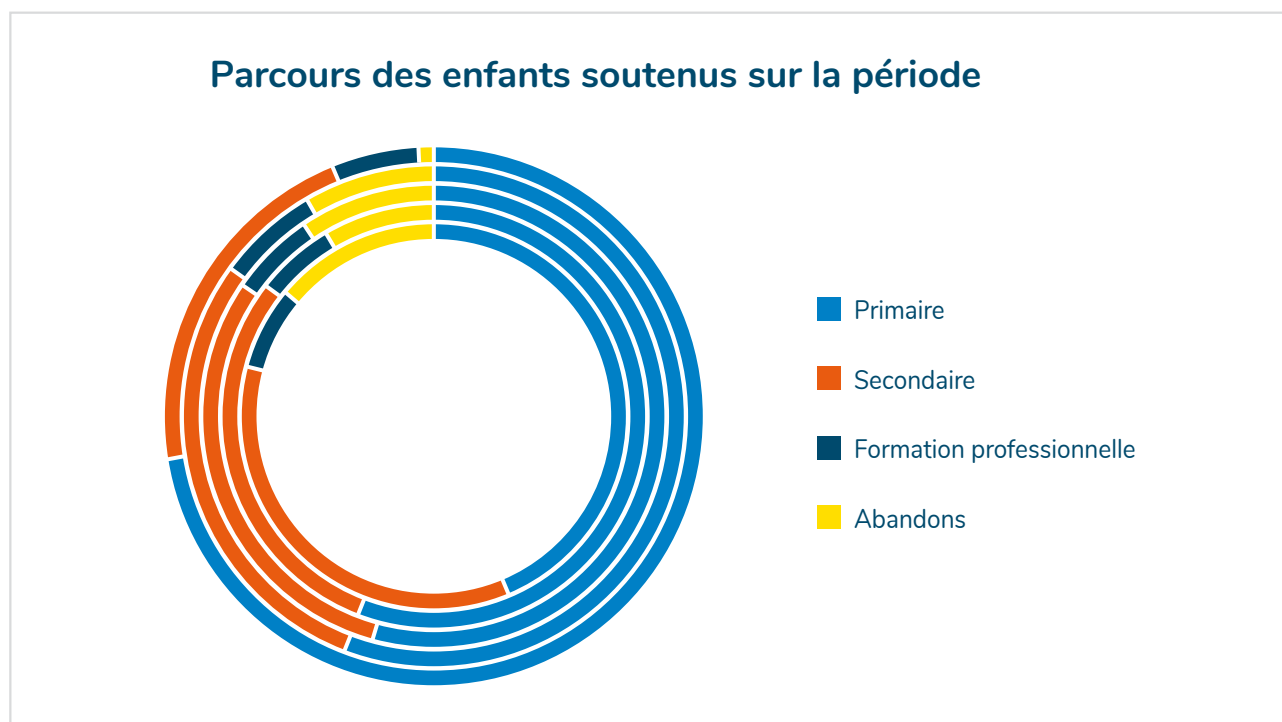
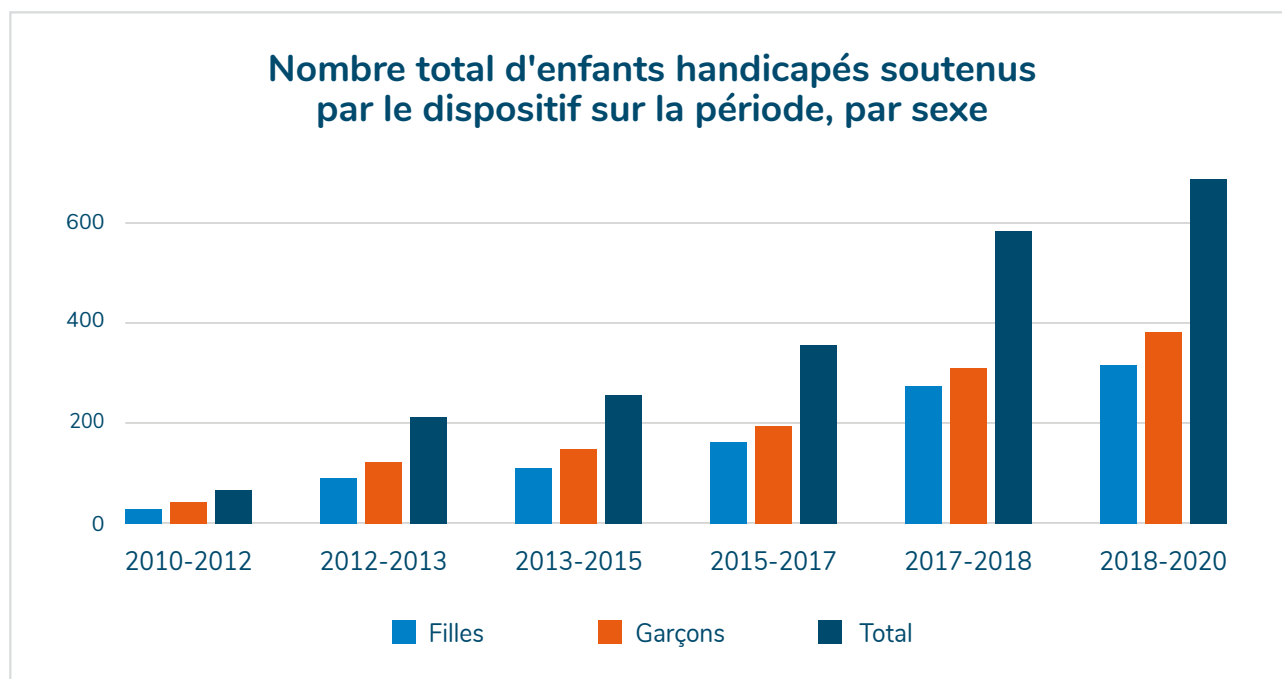
La collecte de données quantitatives réalisée dans le cadre de ce travail au Togo auprès des 688⁽¹⁾ filles et garçons handicapés (dont 54 % de filles) ayant bénéficié du dispositif d'encadrement

par les enseignants itinérants ou professeurs d'encadrement a permis de tirer un certain nombre d'enseignements notamment au regard de cinq dimensions, i. la situation de l'effectif scolaire au primaire et post primaire, ii. la situation des abandons scolaires, iii. la situation de l'accès à la formation professionnelle, iv. le genre, v. les types de déficience. Les enquêtes et les groupes de discussion conduits auprès des parties prenantes sont venus compléter l'analyse en apportant un éclairage qualitatif.

1. Ce chiffre correspond à l'effectif total du nombre d'élèves encadrés depuis le démarrage de l'expérimentation, données collectées pour les besoins de ce travail entre Oct. et Déc. 2020.

Une nette amélioration de l'effectif scolaire au primaire comme au secondaire⁽²⁾

Le nombre d'enfants ayant une déficience sensorielle pris en charge par le système des enseignants itinérants dans les régions de la Kara et des Savanes a augmenté considérablement sur la période couverte (entre l'année scolaire 2010-2011 et l'année scolaire 2019-2020). Les graphiques suivants représentent l'évolution par rapport au nombre total d'enfants encadrés (désagrégé par sexe), et la situation de leur parcours au primaire, secondaire, formation professionnelle et abandons scolaires.



2. L'introduction des professeurs d'encadrement au secondaire est encore assez récente en 2016 au Burkina Faso et 2018 au Togo. Aujourd'hui, le dispositif cible 11 établissements du post primaire/secondaire dans les régions des Savanes (5) et de la Kara (6) au Togo et 2 dans la Province du Bougou, région du Centre Est au Burkina Faso.

Le fonctionnement du dispositif au secondaire / post primaire

Au Togo, les professeurs d'encadrement sont « spécialisés » soit pour l'encadrement des enfants avec déficience auditive soit pour les enfants avec déficience visuelle. Ils sont aussi « spécialisés » dans un champ disciplinaire spécifique : littéraire ou scientifique. Ainsi les professeurs devenus professeurs d'encadrement du champ disciplinaire littéraire sont à la base des professeurs de langues (anglais, espagnol ou allemand) tandis que ceux du champ scientifique sont à la base des professeurs de mathématiques, ou de physique-chimie. Tous interviennent à la fois dans les collèges (lors des cours) et en dehors des cours avec les élèves qu'ils soutiennent. L'accent et le rythme de travail pour chaque enfant dépend des difficultés qu'il/elle rencontre dans les disciplines citées ci-dessus. Ces professeurs d'encadrement sont entièrement mis à la disposition du dispositif par leur responsable hiérarchique ou l'autorité éducative locale et n'interviennent plus dans les classes comme professeurs titulaires.



Au Burkina Faso, même s'ils enseignent au post-primaire, ils sont appelés enseignants itinérants et sont tous issus des matières scientifiques. Ils ne soutiennent que les enfants avec déficience visuelle. Ils ne sont pas déchargés de leurs responsabilités de professeurs titulaires et n'interviennent auprès des élèves déficients visuels que ponctuellement ; aux heures creuses de la journée. Pour répondre aux difficultés que rencontrent les élèves handicapés, ils organisent des cours de soutien collectifs pendant les week-ends avec ces derniers.

Les témoignages montrent une grande satisfaction des élèves handicapés de l'appui reçu des enseignants itinérants ou des professeurs d'encadrement. Ils apprécient leur disponibilité et insistent sur la dimension d'écoute dont ils font preuve.



« Ils nous expliquent bien les leçons et recommencent encore si nous ne comprenons pas », « avant nous ne gagnions pas de bonnes notes, mais depuis qu'ils sont là, nous gagnons maintenant les bonnes notes ».

Focus group élèves handicapés du primaire, Burkina Faso.



« Ils invitent les enfants déficients visuels en dehors des heures de classes pour écouter leurs difficultés dans chaque discipline afin de pouvoir leur apporter une assistance ».

Enseignant de SVT, IESG Kara, Togo.



L'effectif des élèves handicapés évolue au secondaire 1 et 2 et les taux de réussite aux divers examens augmentent. « Selon nos professeurs d'encadrement, ces élèves se sentent aujourd'hui valorisés et une plus grande confiance règne entre eux. Les visites des professeurs d'encadrement à leurs domiciles en témoignent ».

Inspecteur, Kara, Togo.



« Nous avons la chance de les (= professeurs d'encadrement) avoir pour mieux progresser dans nos études alors qu'il y a certains de nos camarades qui sont dans d'autres écoles et qui ne bénéficient pas de leur soutien, ce qui fait que ces derniers parfois décrochent car ils éprouvent d'énormes difficultés. Par rapport aux années précédentes, les difficultés sont amoindries, et nous étudions comme les autres camarades », « Lors des examens, quand les autres ont leur test sur blanc noir, moi je reçois mon test en braille et j'arrive à composer comme tous les autres », « Avant, j'avais beaucoup de difficultés en anglais, mais quand M. (...) vient, je l'aborde et il m'explique beaucoup de choses et je suis satisfait ».

Focus group élèves handicapés du secondaire, Kara, Togo.

La même situation prévaut au niveau des camarades de classe qui ont une perception positive du rôle du professeur d'encadrement vis-à-vis des élèves handicapés.



« Quand il vient, il leur (= enfants handicapés) apprend à lire, à écrire et à placer les cubes. Il leur apprend à faire les calculs, à bien disposer les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines, les centaines sous les centaines ».

Focus group enfants non handicapés du primaire, Burkina Faso.

Néanmoins, il est important de souligner que ce dispositif au post-primaire n'est pas aussi bien structuré qu'au primaire. Vu la densité des cours, les élèves handicapés ont besoin de matériels adaptés telles que des tablettes électroniques, des enregistreurs, des dictionnaires langue des signes-français-anglais, etc. La dotation en matériel de ce type est très limitée ce qui pose un réel problème de suivi pour certains enfants handicapés.

Certains élèves handicapés reconnaissent aussi ne pas avoir la fréquence minimale requise de suivi des professeurs d'encadrement comme c'était le cas au niveau du primaire. En effet, les professeurs d'encadrement sont moins organisés et suivis par leur hiérarchie dans leurs planifications, ce qui entraîne parfois un taux d'absentéisme élevé. Les enfants handicapés ont souvent des cours incomplets dans leurs cahiers de notes faute d'appui suffisant de la part de leur professeur d'encadrement.



Certains élèves handicapés témoignent également d'attitudes variables de la part des professeurs chargés de cours « certains accueillent les élèves avec le sourire, d'autres les insultent. Certains sont vigilants à ce que les élèves handicapés suivent leurs cours, d'autres ne s'en soucient pas ».

Focus group élèves non handicapés du secondaire, Dapaong, Togo.

Situation des abandons scolaires des enfants et des jeunes encadrés

Les données montrent un très faible pourcentage de bénéficiaires qui abandonnent l'école (en deca de 10 % en moyenne tout type de déficience confondu ; 7 % d'enfants déficients auditifs contre 9 % d'enfants déficients visuels). Ceci corrobore bien les données qualitatives recueillies.

Moins de discrimination et de stigmatisation à l'encontre des enfants handicapés, une motivation accrue des enfants encadrés, et une meilleure réussite scolaire sont autant de facteurs qui jouent sur la réduction de l'absentéisme et des abandons scolaires.



« Comme aucun élève n'est laissé pour compte, le taux d'abandon a considérablement diminué, le fait de diversifier les manières de passer le message, les élèves (handicapés) réussissent mieux, ce qui favorise leur maintien à l'école ».

Directeur d'école, Kozah Centre (Togo).

Témoignage d'un enfant déficient visuel, EPP Pligou, Tandjoaré, Togo



« Depuis mon enfance, je souffre de malvoyance ce qui a retardé ma scolarisation.

Mes parents m'ont inscrit au cours préparatoire première année (CP1) à 7 ans. J'ai réussi pour la classe supérieure. A la rentrée suivante, ma situation semblait se compliquer davantage, je ne voyais pas ce que le maître écrivait au tableau. Mes camarades de classe se moquaient de moi et vu que j'étais plus âgé et plus grand qu'eux tous, j'ai fini par abandonner. L'année suivante, je n'étais plus retourné à l'école. J'ai perdu deux années scolaires à la maison.

[...] Un jour, un homme (OPH) est venu à moto dans notre maison et a dit à mes parents de me ramener à l'école. Il a dit qu'il y'a des maîtres spéciaux pour nous qui ne voyons pas bien et même ceux qui ne voient pas du tout. C'est ainsi qu'à la rentrée suivante, mes parents m'ont conduit à l'école où le directeur a décidé de m'inscrire au CE1. Un homme (enseignant itinérant)



venait régulièrement travailler avec mon maître et moi. Il venait aussi travailler avec moi à la maison. A la fin de l'année, j'étais premier de ma classe pour aller au CE2. Ce qui m'a donné le courage de continuer ; et j'étais la personne la plus sollicitée par mes camarades. Du CE2 au CM1, j'avais occupé encore le premier rang. Présentement, je suis major de ma classe et tous mes camarades me respectent et m'aiment ».



« Du fait de l'éloignement, j'ai eu beaucoup de difficultés à envoyer mon enfant à l'école spéciale pendant 4 ans (du CP1 au CE2). Je vis seule avec elle et sa sœur. Je n'ai pas d'autres activités que la teinture des pagnes. Avec ce que je gagne, je m'occupe de mes deux filles. Il était difficile pour moi de trouver chaque jour 800 FCFA pour conduire Mariam à l'école en taxi. Mariam a refusé la famille d'accueil. Depuis qu'elle est inscrite à l'école de notre quartier pour l'inclusion, Mariam est très contente car elle suit ses amies tous les matins pour aller à l'école. A midi, elle vient manger à la maison et le soir, elle retourne à l'école avec ses amies. Elle est contente car elle n'est plus fatiguée comme avant. Elle ne rentre plus tard de l'école et moi, j'ai assez de temps pour m'occuper de mon activité. Mariam a de très bonnes notes à l'école et cela est grâce au suivi rapproché qu'elle reçoit du maître itinérant qui vient dans sa classe tous les deux jours et qui l'aide à faire ses exercices. Mariam dit que l'enseignant itinérant aide aussi son maître à bien l'enseigner en classe. Aujourd'hui, Mariam fait la 6ème dans un lycée à côté de la maison et l'enseignant itinérant continue son travail ».

Témoignage d'une maman, Tenkodogo, Burkina Faso.

Accès à la formation professionnelle

Très peu d'élèves handicapés encadrés par le dispositif d'enseignants itinérants sont orientés vers la formation professionnelle. Le coût de la formation ne constitue pas un obstacle pour les familles car il est pris en charge dans le cadre du projet mis en œuvre par HI ainsi que la dotation en équipement pour l'installation des jeunes formés. Il faut davantage rechercher l'explication dans le fait que le dispositif d'enseignants itinérants n'est pas expérimenté au niveau de la formation professionnelle.

Genre

- La situation de l'**accès au post primaire des filles handicapées** qui sont soutenues par le dispositif des enseignants itinérants est plus favorable que pour les garçons.

On retrouve 51 % de filles malentendantes ou sourdes contre 49 % de garçons malentendants ou sourds encadrés par le dispositif des enseignants itinérants sur le total de l'effectif des élèves handicapés scolarisés au post primaire dans les établissements partenaires du projet.

De manière surprenante, les données collectées révèlent que la **variable « âge » ne vient pas aggraver la discrimination à l'encontre des filles handicapées par rapport aux garçons handicapés** (situation habituellement largement répandue). **La différence de traitement du genre liée à la puberté** (menstrues, mariage précoce, travaux domestiques, violences basées sur le genre (elles sont plus vulnérables que les garçons handicapés et plus exposées aux mauvais traitements, à la maltraitance et au viol)) **n'a pas d'incidence sur le parcours éducatif des filles handicapées lorsqu'elles sont encadrées par les enseignants itinérants.**

La présence et le rôle de l'enseignant itinérant semble être un élément clé (sensibilisation des familles ; repère pour la famille ; modèle que représentent les enseignantes itinérantes (3 sur 14 sont des femmes) pour la scolarisation des filles handicapées autant pour les familles que les jeunes filles elles-mêmes. La relation établie entre l'enseignant(e) itinérant(e) et l'enfant entraîne confiance et complicité.



« J'aime Mme S. (= enseignante itinérante), parce qu'elle vient tous les jours et c'est grâce à elle que je suis à l'école, elle m'aide à écrire et je progresse ».

Elève malvoyante du primaire, Tône Est, Togo.



« Je veux devenir enseignante pour pouvoir aider les autres enfants non-voyants ».

Elève non voyante de 3ème, Kara, Togo.

■ La situation de l'accès des filles handicapées à la **formation professionnelle**

D'après les données collectées, parmi les jeunes ayant une déficience auditive orientés en formation professionnelle, 58 % sont des filles. Lors de l'entrée dans la puberté, de nombreux parents font le choix d'une orientation en formation professionnelle pour leur fille (très souvent, il s'agit de l'apprentissage d'un métier auprès d'un patron suivant un cycle de formation court) avant de les marier.

L'âge est une variable importante dans ce choix des familles, car les filles handicapées étant plus âgées que les garçons handicapés lorsqu'elles commencent l'école, il semble qu'il y ait pour cette raison une ouverture des familles à l'orientation vers les centres de formation professionnelle ou d'apprentissage d'un métier.

Aussi, l'offre éducative inclusive pour les jeunes élèves handicapés étant plus réduite au niveau du

post primaire/secondaire, cela oblige les familles à devoir identifier un lieu d'accueil (internat ou famille d'accueil) lorsque l'établissement est éloigné du domicile de l'enfant. Certaines familles se reportent pour cette raison vers un centre de formation qui se trouve dans la localité où vit le jeune.

A noter cependant que les centres de formation professionnelle constituent des environnements parfois moins sécurisants (moins protecteurs) pour les jeunes filles en général avec des situations d'abus qui sont rapportées. Pour les jeunes filles handicapées, le dispositif des enseignants itinérants n'existant pas dans les centres de formation, leur vulnérabilité est accrue. Lorsque des cas de grossesse sont rencontrés, elles se retrouvent filles mères sans appui financier de la part de l'homme ce qui accentue leur précarité ainsi que celle de leur famille bien souvent.

Protection

Concernant les aspects de protection, là aussi l'enseignant itinérant semble avoir un rôle déterminant à jouer. Sa proximité avec l'enfant qui bénéficie de son encadrement permet de repérer des situations de maltraitance/mauvais traitement ou prévenir les menaces (les enseignants

des classes ordinaires savent que les enfants handicapés qui sont encadrés par les enseignants itinérants bénéficient de leur protection, qu'ils partagent leurs préoccupations avec leur enseignant itinérant...).



« Avec ce dispositif (sous-entendu la présence et le travail des enseignants itinérants), les enfants handicapés se sentent entourés, considérés, protégés et encouragés. J'ai vu les professeurs d'encadrement traiter les problèmes de ces enfants nuit et jour comme si c'étaient leurs propres enfants ».

Inspecteur point focal, Dapaong, Togo.



« Parfois l'enfant a peur de son maître et n'arrive pas à dire ses difficultés en classe ; mais avec l'enseignant itinérant, il partage ce qu'il ne comprend pas et on l'aide. L'enseignant itinérant rassure aussi l'enfant et le met en confiance ».

Parent d'enfant handicapé, Tône Est, Togo.

Hors de l'école aussi, l'enseignant et notamment l'enseignante itinérante du fait de sa relation de proximité avec les filles et les adolescentes handicapées peut véritablement avoir une responsabilité toute particulière concernant certaines situations que peuvent vivre les jeunes filles (VBG, etc.).

Au Burkina Faso, les initiatives pour l'inclusion des enfants handicapés sont concentrées en ville.

Bon nombre de familles qui habitent loin de la ville doivent chercher une famille d'accueil ou louer une maison. Cela n'est pas sans causer de problèmes notamment pour les jeunes qui se retrouvent parfois livrer à eux-mêmes.

Nous avons évoqué dans la section précédente les problèmes spécifiques de violence basée sur le genre liés au parcours d'apprentissage des jeunes filles en formation professionnelle.



Disparité par type de déficience

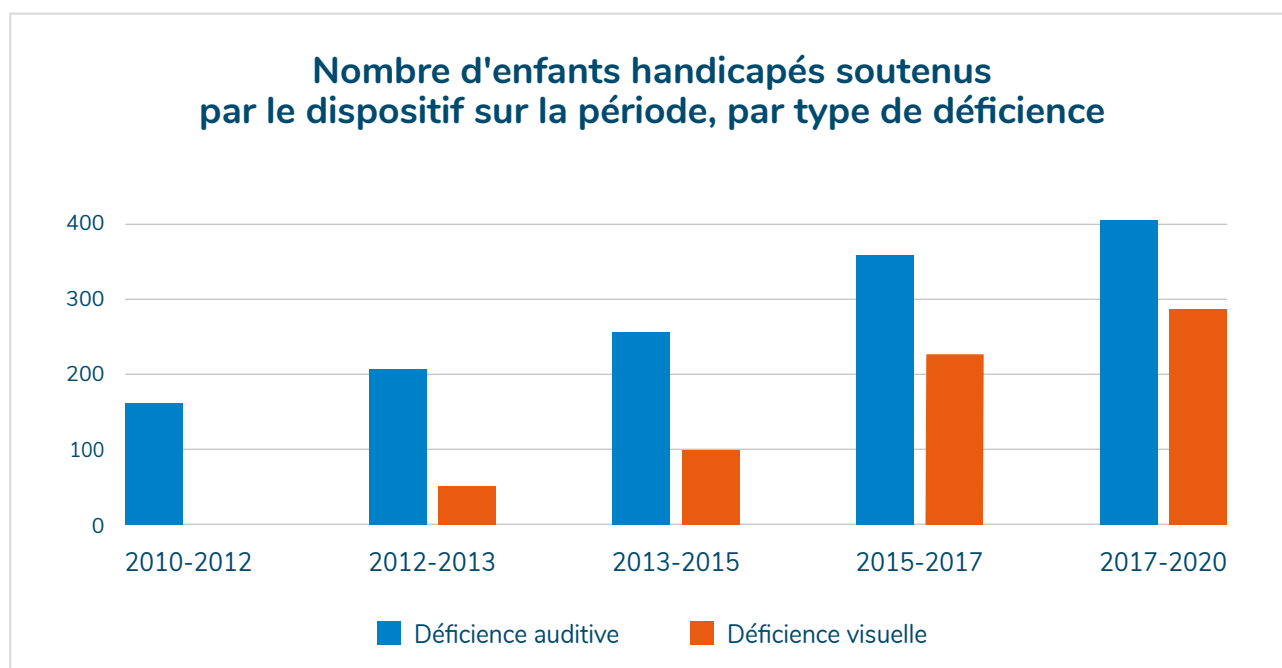
Les données révèlent une forte disparité dans le parcours de scolarisation entre les enfants sourds et malentendants encadrés par les enseignants itinérants et les enfants ayant une déficience visuelle ou intellectuelle.

Concernant la forte proportion d'enfants sourds ou malentendants pris en charge par le dispositif au primaire en comparaison du nombre d'enfants déficients visuels (61 % contre 39 %), cela s'explique par différentes raisons. Tout d'abord, le taux de surdité dans la région des Savanes et de la Kara est très élevé en raison d'épidémies de méningite, et du paludisme. Le taux de déficience visuelle diminue quant à lui fortement grâce aux campagnes de prévention et soins relatives à l'onchocercose (cause majeure de déficience visuelle).

Aussi, l'existence de structures spécialisées qui accueillent les enfants déficients visuels joue sur

le nombre d'enfants accueillis en milieu ordinaire. Sur Kara, il existe un centre spécialisé qui accueille les enfants malvoyants ou non-voyants à tous les cycles avec un internat. Beaucoup d'enfants suivent le primaire dans le centre spécialisé, puis suivent ensuite leur scolarité dans les collèges ordinaires. Ils restent à l'internat. Sur Dapaong, la situation est différente. Le centre spécialisé n'offre un apprentissage que pour les deux premières années d'initiation au braille. Pour les élèves qui souhaitent poursuivre leur scolarité, la seule option est l'école ordinaire.

A contrario, le fait qu'il n'existe pas dans la région de centre spécialisé pour enfants sourds ou malentendants qui offre une possibilité d'internat encourage les familles à faire le choix de la scolarisation en école ordinaire (à proximité du domicile).



Au post primaire, la situation semble s'inverser avec un plus grand nombre d'enfants ayant une déficience visuelle scolarisés avec le soutien d'un professeur d'encadrement (44,5 % d'enfants sourds ou malentendants contre 55,5 % d'enfants malvoyants ou non-voyants). On retrouve quasiment autant de filles que de garçons.

Le dispositif au post primaire est récent pour l'accompagnement des enfants. Les enfants malvoyants ou non-voyants, même sans soutien, arrivent à poursuivre les cours au post primaire ce qui n'est pas le cas des élèves sourds ou malentendants. Le dispositif des enseignants itinérants a rassuré les élèves sourds à poursuivre leurs études après l'examen de fin de primaire.



« Lorsque les enfants sourds ont réussi au CEPD, nous étions très contents mais en même temps inquiets de leur poursuite scolaire au secondaire. Les parents nous demandaient comment faire. Mais heureusement, grâce au plaidoyer, une enseignante a été détachée du primaire au secondaire et ce fut une grande réussite. Les enfants sourds ont été intégrés au collège et ont pu continuer leurs études ».

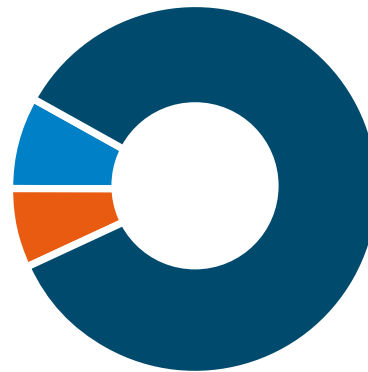
Enseignant, centre spécialisé, Kara, Togo.

Situation des enfants déficients auditifs passés au secondaire :



Filles
10%

Garçons
9%



Total
81%

Situation des enfants déficients visuels passés au secondaire :



Filles
8%

Garçons
7%



Total
85%

A noter que les données relatives à la déficience visuelle et à la déficience intellectuelle ne sont pas désagrégées ce qui ne permet pas de faire ressortir les spécificités liées à chaque type de déficience. Par exemple, la situation au post primaire est de toute évidence très différente que l'enfant ait une déficience visuelle ou qu'il ait une déficience intellectuelle. Cela ne ressort pas dans les données que nous avons pu collecter.

Enfin, même sans dispositif spécifique, on constate une meilleure intégration des élèves malvoyants et/ou non-voyants au post primaire (comparé aux autres élèves ayant des difficultés modérées ou sévères) et une amélioration sensible de leur apprentissage lorsque le système met en place un accompagnement adéquat (qui répond aux besoins des élèves).



Des bénéfices pour tous les enfants de la classe

Les répercussions sur le taux de maintien et de réussite de tous les élèves en classe sont très positives au primaire comme au post primaire.



« L'appui des enseignants itinérants apporte une plus-value pour la scolarisation de tous les enfants parce

qu'avec 2 enseignants dans la classe, c'est un atout. Il y a des échanges de connaissances entre eux et cela est à l'avantage des enfants ».

Enseignant, école spécialisée Vivenda Kara, Togo.



« Il arrive parfois que ce soit le maître itinérant qui travaille avec tous les élèves de la classe lorsque le maître titulaire est absent », « Lorsque

l'enseignant itinérant vient rendre visite à l'enfant handicapé dans la classe, nous profitons aussi pour suivre ses explications ce qui leur permet parfois de mieux comprendre ».

Focus group enfants non handicapés du primaire, Cinkassé, Togo.

L'enseignant itinérant interagit avec les autres élèves de la classe « nous donne des conseils, nous apprend à dessiner des schémas, apprentissage de la langue des signes, il nous montre comment travailler avec K. (enfant handicapé)... ».

Tous les répondants apprécient la présence de l'enseignant itinérant dans la classe : en plus de faire progresser l'enfant handicapé, l'enseignant itinérant leur apporte une grande satisfaction :

« Il nous aide à comprendre les leçons quand on ne comprend pas les explications du cours. En montrant à A., tous les camarades profitent pour apprendre l'alphabet. Il reste devant le tableau et nous enseigne. Il explique à tout le monde comment faire l'addition, la soustraction, la multiplication ».

« L'enseignant itinérant nous explique ce que nous n'avons pas compris ».

Focus group enfants non handicapés du primaire, Tône, Togo.

SITUATION DES ELEVES HANDICAPES EN CLASSE D'EXAMEN SOUTENUS A DOMICILE DURANT LA PERIODE DE COVID 19

Au Togo, avec la fermeture des écoles due à la pandémie de la COVID 19, les enseignants itinérants ont dû adapter leur soutien aux élèves en faisant de l'appui pédagogique direct au domicile des enfants en classe d'examen. Afin de rendre ce travail possible en temps de crise sanitaire, des dispositions spécifiques ont été prises telles que la définition avec les inspections d'une stratégie adaptée pour faciliter l'intervention des enseignants itinérants (par ex. la dotation en gel hydro-alcoolique, des dispositifs de lave main, l'application des gestes barrière...).

Sur l'année scolaire 2019-2020, 43 élèves handicapés soutenus par les enseignants itinérants se sont présentés à l'examen du

CEPD (fin du cycle primaire). 100 % des élèves ayant une déficience visuelle ou auditive (soit 26 élèves au total) ont été admis à l'examen. Pour les enfants ayant une déficience intellectuelle (17 élèves), le taux de réussite était de 88 %. Pour l'ensemble de ces élèves, leur taux de réussite est supérieur à la moyenne des 5 inspections couvertes (86 % de réussite en moyenne).

Au niveau du secondaire, les résultats des élèves handicapés sont également très satisfaisants avec au total 14 élèves ayant une déficience sensorielle qui se sont présentés à l'examen du BEPC, 100 % des élèves déficients visuels et 80 % des élèves déficients auditifs ont réussi à l'examen.

II. Lien enseignants itinérants ou professeurs d'encadrement & enseignants ou professeurs chargés de cours

Témoignage de T., enseignant itinérant, Kara, Togo



« J'ai reçu la plainte d'une enseignante de CP2 pour une élève qui ne faisait absolument rien en classe et ne pouvait même pas reproduire ce qu'elle écrivait au tableau. La proposition de l'enseignante en accord avec le directeur de l'école était de ramener l'enfant au CP1. J'ai donc dit : je vais essayer de travailler avec l'enfant. Quand j'ai demandé si l'enfant n'avait pas des difficultés à voir, ils (enseignante et directeur) m'ont dit que si, mais que ses parents n'acceptaient pas qu'on dise que leur fille a une déficience visuelle.

Dans un premier temps, sous le regard de sa maîtresse et du directeur, j'ai pris l'ardoise de l'enfant, j'ai reproduit ce que la maîtresse avait mis au tableau et ai demandé à l'enfant si elle pouvait recopier cela dans son cahier. Ce qu'elle a réussi à faire. J'ai demandé ensuite qu'on m'apporte la grande ardoise. J'ai reproduit le devoir de cahier que la maîtresse avait mis au tableau (mais que la jeune fille n'avait jamais fait, puisque d'ailleurs dans son cahier c'était seulement des traits de gribouillages qu'on voyait comme travail). En suivant attentivement avec la grande ardoise à côté d'elle, elle a reproduit exactement le devoir dans son cahier. Ce qui a étonné et le directeur et son enseignante.

J'ai prodigué des conseils à l'enseignante pour qu'elle fasse les adaptations nécessaires à la réussite de la jeune fille. (...) en suivant son travail en classe, elle a commencé à avoir de bons résultats ».

Au niveau du primaire,

La relation et la collaboration enseignant des classes ordinaires-enseignant itinérant semble être un élément clé du succès, et plutôt fonctionner de manière très satisfaisante au primaire et au Togo⁽³⁾.

Au démarrage de l'expérimentation en 2011, la majorité des enseignants ordinaires était réticente à la présence d'un enseignant itinérant dans la classe, et peu d'interactions existaient entre eux. Il était fréquent de voir les enseignants ordinaires laisser la charge de l'enfant handicapé au seul enseignant itinérant.



« Il m'est arrivé au cours de nos visites de classe (sous-entendu en 2013-2014) de voir l'enseignant complètement négliger l'enfant déficient auditif. Il attendait que l'enseignant itinérant vienne s'en occuper. Il fallait régulièrement rappeler aux enseignants qu'ils avaient un rôle à jouer auprès de tous les élèves de la classe ».

Membre du pool de formateurs nationaux et formatrice de formateurs en braille et déficience visuelle, Togo.

Aujourd'hui la situation a bien évolué.



« Au niveau de la pratique pédagogique, les enseignants sont conscients de la diversité des élèves dans leur classe et en tiennent compte à travers la préparation de l'espace classe et de la leçon. Ils le font en partenariat avec l'enseignant itinérant voire les autres collègues, l'administration de l'école, et les parents ».

Professeur et membre du pool de formateurs nationaux en éducation inclusive, et formateur de formateurs en déficience visuelle et braille, ENI (Togo)

Et la collaboration est particulièrement marquée à 3 moments clés :



« Avant les cours, l'enseignant itinérant informe de sa venue et annonce la discipline qu'il veut suivre. Pendant le déroulement de la classe, il est à côté de l'élève pour le soutenir dans l'utilisation du matériel spécifique. Après, il s'entretient avec l'enseignant titulaire ».

Enseignant du primaire, Tenkodogo, Burkina Faso.

Avant la leçon (lors de la préparation du cours), l'enseignant ordinaire travaille avec l'enseignant itinérant sur ses fiches pédagogiques et ce dernier propose des adaptations pour rendre les fiches de leçons inclusives. Ceci est confirmé également par les directeurs régionaux de l'éducation (DRE) qui reconnaissent la collaboration existante entre enseignant ordinaire et enseignant itinérant notamment pour l'adaptation des fiches pédagogiques.

3. A noter qu'au Burkina Faso, l'enseignant itinérant au primaire peut être titulaire de classe. Il lui arrive parfois d'être sollicité par les autres enseignants de l'école. L'enseignant itinérant organise des « cours de répétitions pour rehausser le niveau des élèves handicapés » en réunissant l'ensemble des élèves dans un même établissement les week-end.



« Les enseignants titulaires identifient les difficultés de l'enfant handicapé et les partagent avec nous. Sur nos conseils et orientations, ils font leurs préparations et organisent leur classe en tenant compte des besoins de l'enfant handicapé ».

Enseignant du primaire, Tenkodogo, Burkina Faso.

Au cours de la leçon, l'enseignant titulaire reste le maître de sa classe ; il dispense le cours préparé ensemble avec l'enseignant itinérant. Lorsqu'il sent qu'il a des difficultés, il fait appel subtilement à l'enseignant itinérant qui prend le relais. Lorsque l'enseignant titulaire écrit au tableau, l'enseignant itinérant vérifie les notes de tous les enfants y compris celles des enfants handicapés soutenus et vis-versa. Cette complicité dans la classe rend plus dynamique le travail et rassure tous les élèves.



« Je me sens à l'aise (avec l'enseignant itinérant dans ma classe) ; il m'appuie ; il débloque des situations. Je me sens de plus en plus autonome et ma classe est mieux organisée ».

Directeur école primaire, Tandjoaré, Togo.

Lors des évaluations, l'enseignant titulaire est sollicité par l'enseignant itinérant pour préparer les contenus de l'évaluation adaptée à la déficience, aux capacités et aux objectifs fixés pour les enfants handicapés. Cette pratique qui au début était perçue comme du « favoritisme » à l'endroit des enfants handicapés a beaucoup évolué car une fois les adaptations réalisées, les corrections et notations sont de la responsabilité de l'enseignant titulaire. Celui-ci peut ainsi identifier les progrès réalisés par les élèves ou les aspects de leçon à renforcer.

Le personnel d'encadrement pédagogique comme facilitateur du travail des enseignants

Le personnel d'encadrement pédagogique est impliqué à toutes les étapes du dispositif, lors des sensibilisations, des formations, du développement des PEI comme du suivi en classe. Il joue un rôle important dans la décision de rendre flexible l'organisation pédagogique, en acceptant par exemple la modification du canevas des fiches pédagogiques, de l'emploi du temps, ou des évaluations.

Au niveau du post primaire,

Les interactions entre professeurs d'encadrement et professeurs chargés de cours semblent plus rares.

La récente mise en œuvre du dispositif (3^{ème} année scolaire) et l'organisation du post primaire où plusieurs professeurs interviennent sont probablement les raisons qui expliquent cette situation. La gêne et l'incompréhension du rôle du professeur d'encadrement persistent.

De nombreux témoignages semblent indiquer que les professeurs d'encadrement préparent rarement les cours avec les professeurs titulaires et ne jouent que le rôle d'interprète (en langue de signes) ou de transcripteur en braille lorsque ces derniers dispensent leurs cours. L'interaction entre le professeur d'encadrement et le professeur chargé de cours n'apparaît que très rarement.



« Certains professeurs d'encadrement n'interviennent pas en classe. Ils jouent parfois le rôle de répétiteur pour les élèves non handicapés (sur des notions mal comprises) ».

Focus group élèves non handicapés du secondaire, Dapaong, Togo.



« Franchement, j'ai de sérieux problèmes pour enseigner ma matière aux élèves handicapés visuels ; les cartes, les croquis et autres diagrammes ne sont pas transcrits en braille ».

Professeur d'histoire géographie, Burkina Faso.



« Pendant les cours, s'ils (enseignants itinérants) sont disponibles dans l'établissement, on peut parfois les inviter afin qu'ils s'assurent de la prise de note des enfants ».

Professeur de SVT, Kara, Togo.

Les autres enfants comme facilitateurs

Le rôle des tuteurs revient souvent comme un élément positif du dispositif (l'enseignant itinérant semble s'appuyer sur le tuteur dans le soutien quotidien à apporter à l'enfant) et a une répercussion positive à la fois sur la participation sociale de l'enfant handicapé et sur son apprentissage.

Les tuteurs sont en général de bons élèves qui ont également des qualités humaines. L'enfant tuteur va être sollicité par le maître, il joue le rôle de soutien de son pair handicapé dans son apprentissage mais devient aussi son confident (témoignage de certains enfants qui ont progressé du CP1 au CM2 du fait de la complicité nouée avec le tuteur).



« Ils aident les camarades handicapés dans la compréhension des consignes, la prise des notes et les

déplacements pour les cas des enfants handicapés visuels, moteurs et intellectuels ».

Enseignant itinérant, Tandjoaré).



« K. est élève dans une école de son quartier en classe de CM2. Il a une déficience visuelle. Y., son camarade de

classe est toujours assis à côté de lui et l'aide à lire les leçons, à trouver son matériel, trouver la page, etc. Tous les deux ont réussi au CEPD. A la rentrée, Y. sera dans un autre établissement que K. du fait de changement de domicile de ses parents ».

Proviseur, IESG Kara.



III. Soutien en famille

Contrairement au début de la mise en place du dispositif où les parents pensaient que « c'était grâce à leur enfant que l'enseignant itinérant travaillait avec 'une grosse moto' (= avec les DT 125) », le travail de proximité de l'enseignant itinérant aux côtés des parents des enfants handicapés a porté ses fruits et aujourd'hui, beaucoup de parents jouent leur rôle dans l'éducation de leur enfant.

L'encadrement des élèves donne confiance aux parents, cela augmente leur motivation à soutenir leur enfant.

Pour parvenir à ce résultat, les enseignants itinérants ont beaucoup travaillé sur :

- **La mise en confiance des parents** sur les rôles et responsabilités des enseignants itinérants.
- **Les droits des enfants handicapés** à travers les sensibilisations des parents : à ce jour, plus aucun parent soutenu n'a peur que son enfant soit mal traité à l'école par ses pairs ou son maître.
- **La formation des parents d'enfants sourds en langue de signes** ; cela a beaucoup facilité le travail de communication entre parents-enfants et enseignants (itinérants et titulaires).

- **L'initiation volontaire de certains parents en braille** ; cela a beaucoup facilité les suivis des enfants par les parents lettrés.
- **La mise en place des Projets Educatifs Individuels (PEI)** (voir encadré) qui permettent de mieux fixer les objectifs sur lesquels le travail doit porter ainsi que les rôles et responsabilités des parents (fréquence et ponctualité à l'école, hygiène et soins de l'enfant, l'alimentation et l'appui dans les devoirs de maison de l'enfant handicapé, les remontées de plaintes...) :



« Je pensais que ma fille devait évoluer comme tous les autres enfants, mais c'est

l'enseignant itinérant qui m'a fait comprendre que ma fille a besoin d'une aide spécifique et beaucoup d'accompagnements ».

Papa d'élève malentendant, Kozah Centre, Togo.

Le Projet Educatif Individuel (PEI) est un outil très utilisé dans le cadre de l'inclusion scolaire des enfants handicapés dans les écoles ordinaires. Il est mis en place au début de chaque année scolaire, après quelques semaines d'observations de l'enfant sur ses capacités et ses limites. Tous les acteurs participent à la mise en place de ce projet : il s'agit de l'enfant handicapé, ses parents, son enseignant itinérant et son enseignant titulaire, son camarade de banc et/ou les élèves de sa classe, le directeur de l'école et certaines fois-même l'inspection. Les objectifs

en terme de développement de l'enfant et amélioration de ses apprentissages sont fixés, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des acteurs permettant d'atteindre les objectifs fixés. Des rencontres bimensuelles, trimestrielles ou semestrielles sont organisées pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés pour chaque enfant. Ce sont des moments privilégiés d'échanges avec les parents sur les réussites/progrès ou les efforts à faire pour assurer le maintien et la réussite sociale et scolaire de leur enfant.

Tout ce travail préliminaire et de proximité a permis de constater :

- Le renforcement du rôle des parents dans l'éducation de leur enfant :



« Oui, je connais bien le maître de mon fils I. qui a des problèmes de mains et des difficultés à tenir un

stylo ; du coup, le maître lui a trouvé un gros Bic avec lequel il écrit facilement, aussi vu ses difficultés en calcul, il me donne des orientations pour aider mon fils dans les calculs avec l'utilisation des bâtonnets et cailloux ».

Maman d'un élève ayant une déficience intellectuelle, Kozah Centre, Togo.



« Oui, il vient m'aider à travailler pendant la fermeture des classes. Il m'explique les exercices de

maison que le maître me donne. Lui-même vient me donner des exercices que je traite, il vient vérifier et corriger pour me donner des notes. Quand il vient, il cause avec papa et maman. Il vient partager avec mes parents les difficultés que j'ai à l'école, mes caprices à l'école. Il vient dire à mes parents de m'amener à travailler ».

Elève malvoyante du primaire / Tône Ouest, Togo.



« Ma fille n'est plus renfermée sur elle-même, elle est plus ouverte et cherche toujours à se faire comprendre. Elle s'entend bien avec ses amis ».

Papa d'un enfant sourd

- Le renforcement des liens relationnels entre les parents et leur enfant qui se manifeste par une ouverture d'esprit à l'endroit de leur enfant (les parents causent et rassurent leurs enfants), le principal moteur étant l'enseignant itinérant.



« Une fois à la maison, ma fille raconte ce qui s'est passé à l'école surtout avec son enseignant itinérant. Et quand

il arrive que je ne comprenne pas ce qu'elle dit, elle va chercher la craie et écrit au tableau pour que je lise ».

Parent d'enfant sourd, Tandjoare Togo.

- Le renforcement des liens relationnels entre la famille et l'équipe enseignante (plus de visites des parents à l'école pour rencontrer l'enseignant titulaire et l'enseignant itinérant avec partage sur les réussites, les avancées mais aussi les difficultés de l'enfant avec des propositions conjointes de solutions pour améliorer les performances de l'enfant).



« Il s'agit d'un parent d'enfant handicapé visuel qui nous a dit qu'à travers ce dispositif, il se voit plus impliqué dans l'éducation non seulement de son enfant handicapé mais aussi de tous ses enfants. L'enseignant itinérant rend périodiquement visite à son enfant à la maison, l'implique dans la recherche des solutions aux difficultés d'apprentissage de son enfant handicapé, tient compte de ses remarques et suggestions au cours des adaptations, et par-dessus tout l'invite dans l'école où il est souvent au parfum de ce qui se fait aussi à ses autres enfants ».

Professeur et membre du pool de formateurs nationaux en EDI, et formateur de formateurs en déficience visuelle et braille, ENI.



« Ma maman était aussi sourde mais jusqu'à sa vieillesse, son niveau de réflexion et de réaction étaient loin des capacités de mon enfant aujourd'hui et quand je réfléchis, je suis sûr que c'est grâce à ceux qui m'aident à encadrer mon enfant ».

Parent d'enfant malentendant, Tône Ouest, Togo.



« Je manquais d'informations et d'accompagnement sur comment encadrer mon enfant, ce qui n'était pas une bonne chose car ça n'aidait pas l'enfant à s'épanouir. Maintenant avec le soutien des enseignants itinérants et la scolarisation de l'enfant, il y a un changement dans son comportement car il agit au même titre que ses camarades, apprend et connaît ce que les autres enfants connaissent. En voyant ça seulement, c'est une grande joie pour nous les mamans ; il n'y a plus de moquerie des voisins comme avant ».

Maman d'enfant malvoyant, Tône Est, Togo.



« Je discute tout le temps avec Mme P. (= enseignante itinérante) via WhatsApp ou par téléphone, elle me donne des orientations sur comment prendre soin de mon fils. Aussi, c'est grâce à elle que j'ai eu un répétiteur pour mon fils ».

Maman d'enfant sourd, Kozah Centre, Togo.



« Il (enseignant itinérant) n'hésite pas à sortir l'enfant de la maison pour l'amener ou le ramener à l'école quand il constate son absence en classe ; tu comprends qu'ils se battent pour que ces enfants aussi deviennent quelque chose demain, l'enfant ne peut pas être sans avenir avec cette rigueur. C'est le cas de mon enfant ».

Parent d'enfant handicapé, Tône Ouest, Togo.

L'importance des structures spécialisées comme centres de ressources pour le bon fonctionnement du dispositif des enseignants itinérants

Les enseignants itinérants au Togo sont en lien étroit avec le personnel des structures spécialisées qui sont vues comme des centres de ressources pour la formation initiale ou continue (stages pratiques), l'appui ponctuel pour la transcription en braille ou pour signer certains mots (l'appui se fait parfois à distance via le téléphone ou lors de visites au centre) ou le développement de matériel didactique adapté par exemple.

A Tenkodogo, au Burkina Faso, les enseignants itinérants qu'ils soient du primaire ou du post primaire sont formés par les enseignants spécialisés de l'école Saint Vincent de Paul dans laquelle il y a des classes spécialisées pour l'initiation au braille.

Les professeurs d'encadrement quant à eux semblent bénéficier de moins d'appui de la part des écoles spécialisées et sont moins en proximité que leurs collègues du primaire des structures spécialisées. La méconnaissance de ce que les structures peuvent leur apporter au niveau pédagogique semble être la raison principale, les structures spécialisées étant vues comme des structures qui transcrivent le braille ou assurent la traduction en langue des signes uniquement. Il faut donc rapprocher

les professeurs d'encadrement des structures spécialisées (et inversement) et les encourager à travailler davantage ensemble.



« Les va-et-vient des enseignants itinérants entre les écoles ordinaires et les écoles spécialisées leur permet

de se ressourcer en permanence pour bien faire le travail. Ceci a permis de créer un partenariat dynamique entre les écoles spécialisées et ordinaires ainsi que les inspections. En définitive, un partenariat gagnant-gagnant se crée au niveau local et permet à toutes les parties prenantes de participer à l'inclusion scolaire et d'en tirer profit ».

Point focal Education inclusive, FETAPH.



« La fréquentation régulière de notre centre permet à l'enseignant itinérant de découvrir de nouvelles

techniques et de partager avec nous son quotidien afin de trouver des solutions satisfaisantes à son vécu ».

Éducatrice spécialisée, centre spécialisé à Dapaong, Togo.

Au-delà des rôles décrits plus haut, l'enseignant itinérant constitue aussi parfois une ressource additionnelle au sein de l'inspection pour toutes les questions relatives à l'éducation des enfants handicapés.



« Il constitue une ressource humaine spécialisée dans les inspections, chargée des adaptations des épreuves des examens et de la collecte de résultats scolaires de ces enfants. L'enseignant itinérant contribue à l'actualisation de la base statistique des enfants handicapés au niveau des inspections ». [DRE des Savanes, Togo.](#)



IV. Dimension institutionnelle

Perception et compréhension du dispositif en place par les acteurs institutionnels (niveau local et national) et les Partenaires Techniques et Financiers (y compris les bailleurs)

En général, les réponses des acteurs institutionnels et des PTF ont montré une forte adhésion au dispositif, une bonne motivation à y prendre part et une très bonne compréhension de ce que cela recouvre. Pour l'ensemble de ces acteurs, le dispositif est perçu comme un appui indispensable à l'apprentissage et à la participation de certains élèves handicapés, et répond bien aux enjeux de scolarisation des enfants handicapés. Ils reconnaissent néanmoins la nécessité d'améliorer son ancrage institutionnel.



« Ce dispositif a une plus-value dans la scolarisation des enfants handicapés. Une chose est d'envoyer ces enfants à l'école et une deuxième est de les faire réussir, et c'est la plus difficile à réaliser.

Ainsi, avec la mise en place du dispositif des enseignants itinérants, l'enfant handicapé voit ses besoins spécifiques en matière d'apprentissage pris en compte. L'appui apporté par l'enseignant itinérant à l'enfant et à l'enseignant titulaire constitue un véritable avantage. Nous n'oublions pas le rôle important que joue l'élève tuteur placé à côté de l'enfant handicapé. Sans ce dispositif, l'Éducation pour Tous ne serait qu'un rêve (...).

Conseillère pédagogique et point focal, IEPP Tône.



« Le rôle de l'enseignant itinérant est de sensibiliser les différents intervenants de l'éducation, suivre l'enfant handicapé pendant toute l'année scolaire, donner des appuis pédagogiques, accompagner l'élève pendant ses différentes évaluations et l'enseignant de la classe d'accueil, faciliter l'acquisition de l'équipement, du matériel nécessaire et de l'utilisation ».

UN-ABPAM, Burkina Faso.



« L'enseignant itinérant est chargé du suivi scolaire des enfants handicapés scolarisés dans les écoles ordinaires. Cette personne peut intervenir auprès de plusieurs enfants au sein d'écoles différentes et venir en soutien tant à l'élève qu'à l'enseignant. Il s'occupe principalement du suivi scolaire des enfants avec déficience visuelle ou auditive ou intellectuelle intégrés en école ordinaire ».

Professeur à l'Ecole Normale des Instituteurs, Togo.



« Le dispositif d'enseignant itinérant consiste à mettre des enseignants spécialisés par type de handicap à disposition des enseignants classiques ayant dans leur classe des enfants handicapés. Ces enseignants itinérants sont déchargés de classes et appuient environ 25 élèves sur une aire pédagogique donnée. Ils construisent avec l'enseignant titulaire un projet pédagogique autour de l'enfant handicapé ».

Spécialiste Education Unicef, Togo.

Du côté des centres spécialisés, la réduction de l'effectif induit par la mise en place du dispositif est vue plutôt positivement :



« Ce dispositif est salubre pour les enfants qui devaient parcourir une grande distance pour aller dans les centres spécialisés ».

Directeur ENVOL Kara, Togo.



Copyright photo

Intégration du dispositif au niveau des politiques éducatives (Plan sectoriel de l'éducation, stratégie nationale d'éducation inclusive, etc.)

Au Togo,

Un modèle national d'éducation inclusive favorisant l'harmonisation des pratiques d'éducation inclusive à l'échelle nationale d'une part et les normes et standards d'une classe inclusive d'autre part a été défini en 2019 suite à la réalisation d'études⁽⁴⁾. Ce modèle confirme la plus-value du dispositif des enseignants itinérants pour le maintien et la réussite scolaire des enfants handicapés. Ce dispositif est renforcé dans le plan sectoriel de l'éducation 2020-2030.

Aujourd'hui, un point focal logé au sein de la direction des enseignements préscolaire et primaire (DEPP) essaie de faire le suivi de sa mise en œuvre sans toutefois avoir un réel pouvoir de décision en tant qu'institution. La mise en place du groupe thématique Education inclusive au niveau national devrait servir à la prise de décision et au partage d'informations vers les autorités ministérielles (STP, SG, ministres, etc.) afin de s'assurer de leur réelle appropriation et d'engagement politique et budgétaire.



« Le dispositif reste à 90% piloté par HI surtout sur le plan financier et technique. Je recommande le plaidoyer pour la prise en charge totale du dispositif par l'institutionnel et la mise à disposition du dispositif des moyens de fonctionnement ». [DRE des Savanes, Togo.](#)



« Il faut poursuivre le plaidoyer pour une reconnaissance dudit dispositif au niveau ministériel pour sa généralisation dans toutes les écoles du Togo ». [Plan international, Togo.](#)

Fort heureusement, il existe un réel engagement politique au niveau local avec notamment l'adaptation des examens officiels actée par une note d'information sur les adaptations relatives aux conditions spéciales accordées aux élèves handicapés auditifs.



« Les autorités et les communautés prennent davantage conscience de la problématique du handicap et de la nécessité de pratiquer l'inclusion à tous les niveaux. Tout ceci, c'est grâce au travail quotidien des enseignants itinérants et des professeurs d'encadrement ». [DRE KARA, Togo.](#)



« Le dispositif a été formalisé par les Directions Régionales de l'Éducation à travers des notes de services affectant des enseignants dédiés spécialement pour cette mission ». [Plan international, Togo.](#)

4. Etude sur « modèle national d'éducation inclusive au Togo » réalisé par le ministère avec l'appui financier de Unicef, avril 2029 et étude ayant permis d'élaborer le « Document des normes et standards d'une école inclusive au Togo », réalisé par le ministère, avec l'appui financier de l'UNESCO ; septembre 2019.



Au Burkina Faso,

La Stratégie nationale d'éducation inclusive (SNDEI) actualisée en 2018 a pour objectif général de contribuer au développement de l'éducation inclusive au Burkina Faso. Elle fixe les grandes orientations et les principales stratégies de développement de l'éducation inclusive pour une période de 5 ans (2018-2022). Aucune mention n'est faite du dispositif des enseignants itinérants. Pas plus d'ailleurs dans le **Plan sectoriel de l'éducation et la formation (PSEF)** qui constitue

un référentiel pour le secteur sur la période 2017 à 2030. L'absence d'ancrage institutionnel du dispositif trouve une explication dans le fait que le dispositif n'a pas encore de reconnaissance officielle.

La directrice de la Direction de la Promotion de l'Éducation inclusive, de l'Éducation des Filles et du Genre (DPEIEFG⁵) ne manque pas de rappeler les insuffisances en matière d'appropriation et de reconnaissance du dispositif par l'état.



« Mon rôle est comme formalisé car je suis la directrice du service dont une des missions est de contribuer à définir la politique en matière d'inclusion et d'initier et mettre en œuvre des stratégies de promotion de l'éducation des enfants handicapés, des filles et des enfants vulnérables. Etant donnée ma fonction, je me sens légitime bien que le dispositif soit mis en œuvre par les ONG... ».

Cependant, elle insiste sur sa nécessaire appropriation « la duplication ne sera possible que si l'état s'approprie du dispositif » et sa reconnaissance par l'Etat burkinabé « il faut faire en sorte que l'état adopte l'initiative sinon le vivier (d'enseignants formés) viendrait à manquer ».



« Le dispositif est mis en place par « les ONG en partenariat avec l'Etat pour la promotion de l'éducation inclusive au bénéfice des enfants handicapés ».

Conseiller principal d'éducation, Burkina Faso.

5. Création de la DPEIEFG par décret n°2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du MENA. Cette direction est une direction centrale rattachée au Secrétariat général.

Au Togo

Dispositif initié progressivement par HI dans la région des Savanes et la commune de Kara (région de la Kara)

Intervention dans les écoles primaires publiques ordinaires :

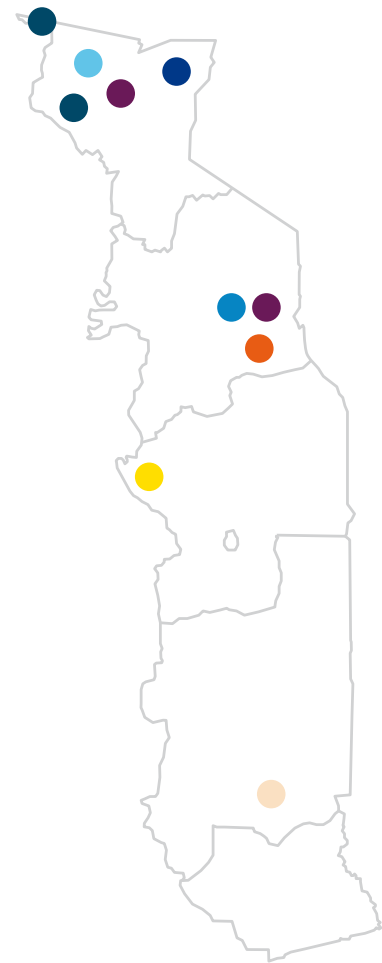
- Depuis 2010 : commune de Dapaong (inspection de Tône)
- Puis en 2012 : commune de Kara (inspection de Kozah Centre)
- Puis en 2015 : dans la préfecture de Tône (inspections de Tône Est et Tône Ouest)
- Ensuite en 2017 : dans les préfectures de Cinkassé et de Tandjoaré

Intervention dans le post-primaire public (collège) :

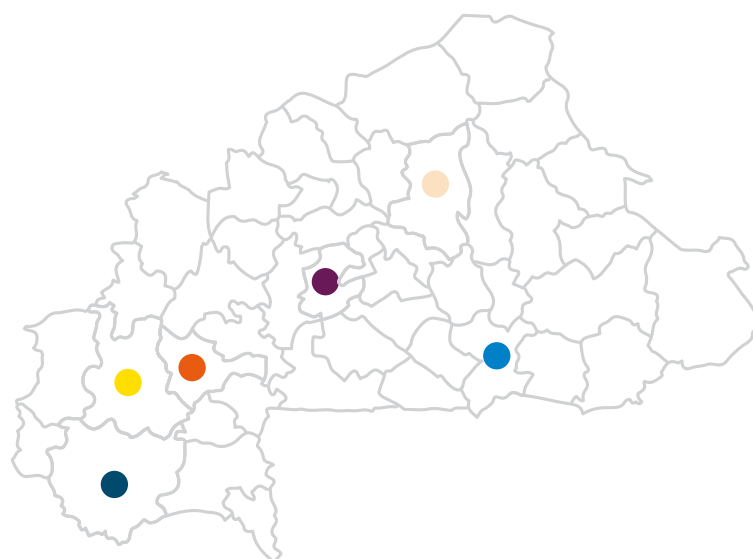
- Depuis 2017 : commune de Dapaong (dans la région des Savanes) et commune de Kozah (dans la région de la Kara)

Dispositif initié par d'autres acteurs (étatique et/ou ONG) :

- Préfecture de Haho, mise en oeuvre par la CNT / EPT depuis 2017
- Préfecture d'Assoli, mise en oeuvre par la DRE / Kara depuis 2018
- Préfecture de Mô, mise en oeuvre par Plan International depuis 2018



Au Burkina Faso



Dispositif initié par HI et MENA-PLN, UN-ABPAM, SNEC

- Province de Boulgou depuis 2016

Dispositif initié par MENA-PLN, UN-ABPAM, SNEC

- Province de Sanmatenga depuis 2017-2018
- Province de Houet depuis 2018-2019
- Province de Tuy depuis 2018-2019
- Province de Boulkièmdé depuis 2020-2021
- Province de Comoé depuis 2021

Conditions de répliquabilité

Dispositions à prendre avant

- Outiller les parties prenantes sur le dispositif et le rôle de chacun
- Faire des voyages d'étude pour voir ce qui se fait dans la pratique
- Sensibiliser les décideurs dès le démarrage et tout au long de la mise en place du dispositif pour qu'ils soient bien informés, ce qui pourrait faciliter certaines prises de décisions pouvant permettre ainsi d'aller plus vite.

Dispositions à prendre pendant

- Identifier et former les enseignants spécialisés sur le dispositif
- Expérimenter le dispositif au cours d'une année scolaire
- Faire un bilan
- Formaliser le dispositif

Dispositions à prendre après

- Suivre et évaluer l'expérience
- Adapter au besoin l'expérience avec les réalités de la région ou du pays
- Faire une large diffusion de l'expérience

V. Facteurs de réussite et facteurs de risque

Facteurs de réussite

- Les directeurs d'école et les enseignants titulaires doivent être suffisamment sensibilisés, formés, et faire en sorte qu'ils adhèrent au dispositif.
- La sensibilisation de tous les élèves dans les classes où interviennent les enseignants itinérants est nécessaire.
- L'organisation de séances de remise à niveau pour les élèves handicapés du post primaire/secondaire en dehors des heures de classe permet de mieux les renforcer vu le rythme et le volume des cours.
- Il est nécessaire d'investir suffisamment dans la formation des enseignants itinérants qui sont recrutés. Un plan de formation avant la prise de fonction doit être développé avec la participation des inspections et des écoles spécialisées. Cela inclut une formation de longue durée avec des stages pratiques d'imprégnation dans les écoles spécialisées (3 à 6 mois par exemple) avant la prise de poste, et le renforcement continu des enseignants itinérants tout au long de leur mission (développement d'outils et matériel adapté, recyclage, etc.).
- L'identification des besoins d'accompagnement doit se faire le plus tôt possible dans la scolarité de l'enfant (par ex., dès la première année de son inscription).
- Une fois l'identification de l'enfant handicapé et son orientation à l'école faite, il est important de bien

observer et évaluer les besoins de l'enfant pour décider de son accompagnement par l'enseignant itinérant. L'utilisation du PEI est indispensable, il permet de réunir un certain nombre d'acteurs (parent, enseignant titulaire, enseignant itinérant, directeur) et de fixer les objectifs à atteindre.

Le lien à créer entre l'enseignant titulaire et l'enseignant itinérant doit être très fort. Les bases de la collaboration au sein des classes doivent être posées et les rôles et modalités du faire ensemble déterminés.

- Le profil de poste doit poser clairement les compétences attendues et au moment du recrutement, s'assurer que les personnes qui postulent ont bien le profil requis. Un cahier de charges doit être ensuite défini par l'inspection pédagogique fixant le rôle et responsabilités de la mission de l'enseignant itinérant.
- **Préparer l'enfant à la présence de l'enseignant itinérant et bien expliquer son rôle.** L'enfant handicapé doit accepter la présence d'un adulte à ses côtés à l'école, et parfois à son domicile. Un temps d'adaptation à cette nouvelle situation est souvent nécessaire au cours duquel il sera important d'échanger régulièrement avec l'enfant autour de son ressenti mais également pour s'assurer que l'enseignant itinérant ne devienne pas une « béquille » à l'enfant et qu'il ne surinvestisse pas cette fonction.

De la même manière, l'enseignant itinérant ne doit pas se substituer à l'enseignant, soit volontairement soit par défaut d'intérêt de l'enseignant vis à vis de l'enfant handicapé. Enfin, les parents/famille doivent bien comprendre le rôle et la mission de l'enseignant itinérant. Ils doivent être collaboratifs et communiquer régulièrement avec lui et être à l'écoute de ses retours.

- Pour assurer l'efficacité du dispositif, une volonté politique forte et la mobilisation de ressources financières sont indispensables à travers:
 - la mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat comme enseignants itinérants,
 - l'intégration du dispositif des enseignants itinérants dans les politiques éducatives (PSE, modèle d'éducation inclusive)
 - le recrutement en nombre suffisant d'enseignants itinérants pour tous les types de déficience,
 - l'implication des inspecteurs, conseillers pédagogiques, et points focaux dans le suivi du dispositif,
 - l'engagement des enseignants itinérants sur du long terme,
 - la limitation du nombre d'enfants handicapés pour assurer l'itinérance et la qualité de leur accompagnement.

- **Assurer une bonne régularité des enseignants itinérants au domicile de l'enfant**

La dimension du soutien en famille n'apparaît pas dans le cahier des charges des enseignants itinérants.

Les enfants handicapés qui réussissent le mieux sont ceux qui bénéficient du soutien de l'enseignant itinérant à l'école et à leur domicile. La contribution des familles/parents se trouve également renforcée.

- Des cadres réguliers d'échange doivent être organisés entre les points focaux de l'inspection, les enseignants titulaires, les enseignants itinérants et les directeurs pour faire remonter les besoins spécifiques de certains élèves qui sont encadrés et prendre des décisions communes.
- Les élèves tuteurs des enfants handicapés contribuent énormément au dispositif, il est donc important de bien choisir les pairs des élèves handicapés, de les sensibiliser davantage à l'acceptation et au tutorat
- Pour la protection des filles, il serait souhaitable de tenir compte dans le recrutement de femmes enseignantes itinérantes. Elles sont considérées comme des modèles de réussite pour les filles en général et les filles handicapées en particulier. Elles répondent également davantage aux besoins spécifiques des jeunes filles.
- Pour de meilleures chances de réussite de l'élève, il est souhaitable que l'enseignant titulaire progresse avec l'enfant tout au long de son parcours scolaire. L'avantage étant que plus l'enseignant titulaire maîtrise les difficultés de l'enfant, moins l'accompagnement de l'enseignant itinérant est nécessaire.

Facteurs de risque

- Si un enseignant itinérant n'est pas suffisamment formé et outillé, il ne sera pas en mesure de proposer l'accompagnement nécessaire à l'enfant. Il risque d'avoir des difficultés de posture vis-à-vis de ce dernier, des parents ou de l'enseignant qui peuvent nuire au processus d'autonomisation de l'enfant, avec notamment un enseignant itinérant qui « fait à la place de » ou à son acceptation par l'enseignant titulaire dans la classe s'il se positionne en substitution à ce dernier.
- En l'absence de statut, et de référentiel métier, les enseignants itinérants peuvent rapidement se décourager et abandonner.
- Il peut être parfois difficile pour l'enseignant itinérant de trouver sa place et pour l'enseignant titulaire de dédier suffisamment de temps à la collaboration avec lui soit par manque de motivation soit du fait de la lourdeur des programmes ou au vue de l'effectif pléthorique des classes.
- Le turn over élevé des enseignants itinérants formés et expérimentés du fait de leur mutation ou promotion.
- Le dispositif entièrement pris en charge par les ONG ou autres PTF (matériel, formation, etc.).
- La proximité des enseignants itinérants avec les enfants handicapés peut exposer ces derniers à des risques de surprotection, d'abus, de violence, etc. Tenir compte de la bonne moralité dans le choix des enseignants itinérants.
- Pour les enfants accueillis en famille d'accueil du fait de l'éloignement du dispositif, il y a risque de protection qui pourrait entraîner des effets négatifs tels que les abandons, grossesses, faible taux de réussite, etc.
- Le temps consacré à l'encadrement des enfants peut limiter la qualité du travail des enseignants itinérants vue la forte demande.



Les enseignants itinérants. Une pratique d'accompagnement innovante et personnalisée

Le système des enseignants itinérants a vu le jour en 2010 dans les régions des Savanes et de la Kara au Togo. Appuyé par Humanité & Inclusion, ce système se voulait être une réponse adaptée aux besoins individuels des élèves handicapés et de leurs enseignants. Dès 2012, un premier travail de capitalisation a été réalisé. S'en est suivie une évaluation du système en 2017 à travers la production d'un film. En dix ans, le système a bien évolué rendant possible le démarrage de l'expérimentation au Burkina Faso en 2016, et l'élargissement au post primaire depuis 2017 au Togo. En accordant une place importante aux témoignages des acteurs clés, ce retour d'expérience illustre le chemin parcouru de cette pratique d'accompagnement innovante et personnalisée qu'est le système des enseignants itinérants.

Merci aux bailleurs de fonds qui ont permis la réalisation de ce projet : l'Agence Française de Développement (AFD) et NORAD (agence de coopération norvégienne au développement).



Publié par Humanité & Inclusion
(également connue sous le nom de Handicap International)

Site internet : <http://www.hi.org>

Blog : <http://blog.hi.org/influenceandethics>

